

Le 3 décembre 2012

RÉSOLUTION DU CONSEIL N° 12-09

Instruction donnée au Secrétariat de la Commission de coopération environnementale de rendre public le dossier factuel relatif à la communication SEM-04-007 (*Véhicules automobiles au Québec*)

LE CONSEIL,

CAUTIONNANT le processus énoncé aux articles 14 et 15 de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) relatif aux communications sur les questions d'application;

PRENANT ACTE du fait que le ministère québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a été rebaptisé ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune le 19 septembre 2012;

DÉCIDE, par les présentes :

DE RENDRE PUBLIC le dossier factuel ci-joint relatif à la communication SEM-04-007.

Résolution du Conseil n° 12-09

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL :

Dan McDougall
Gouvernement du Canada

Enrique Lendo Fuentes
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Michael Stahl
Gouvernement des États-Unis d'Amérique